

Les bons réflexes face au démarchage

- Avant de faire des travaux, réalisez différents devis sur la base d'un même besoin.
- Privilégiez des entreprises proches de chez vous en favorisant le bouche à oreille.
- N'acceptez jamais la venue d'une personne suite à un démarchage téléphonique.
- Si la personne vient quand même, ne la laissez pas entrer sur votre propriété (pour rappel, très peu de personnes sont habilitées à pénétrer dans votre propriété sans votre consentement : les forces de l'ordre, les huissiers de justice).
- Quoi qu'il arrive il ne faut jamais signer un papier dès la première visite même quand on est sûr de soi.

Bon à savoir : Si vous signez hors des locaux de l'entreprise (son siège social, son stand sur un salon), le délai de rétractation est de 14 jours ouvrés. Il est également possible que d'autres conditions de rétractation soient précisées sur le contrat d'offre de crédit.

L'Espace Info Energie est à votre disposition pour vous donner des conseils gratuits, neutres et indépendants. La conseillère est là pour vous accompagner dans l'analyse de votre projet (lecture de devis, plaquette commerciale).

Contact : Espace Info Energie Cœur d'Ostrevent
Avenue du bois 59287 LEWARDE
03 27 71 37 42 - info-energie@cc-coeurdostrevent.fr